

**COMMUNE D'ANDILLY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 mars 2023**

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

---

**Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.**

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 13
- Présents ou représentés : 9
- Votants : 9

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** le 23 mars 2023

**Présents :** Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE, Pierre CUSIN, Pauline DURIEUX, Hervé BOREAN, Carol FERRARI, Adrien BRUN CHOPPY, Jean-Christophe GRANET,

**Excusés :** Pauline BENOIT, Alexiane DANIEL, Valérie LASSOUT, Vincent VIDONNE

**Secrétaire de séance :** Pauline DURIEUX

---

Mr le Maire Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Il laisse la parole à Stéphanie CAYRAC, Secrétaire de mairie, et Alyssia CRUZ, stagiaire jusqu'au 14 avril 2023 qui se présente et informe de son avancée dans les missions confiées lors de ce stage à savoir : diagnostic complet des bâtiments ERP (Établissement recevant du public) et dépôt des dossiers de mise en norme accessibilité personne à mobilité réduite et à handicap des 9 lieux concernés.

Monsieur le Maire remercie Mme CAYRAC et CRUZ qui quittent la salle à 20h20.

Mr le Maire Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2023 : celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

**1) Vote des taux communaux 2023 des impôts locaux**

Monsieur le Maire rappelle que les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), sur les propriétés non bâties (TFPNB), et de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (à nouveau depuis 2023 selon l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts) peuvent être votés et modulés par les collectivités locales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 9 présents, propose et approuve le maintien des taux communaux de TFPB et TFPNB. Le taux communal de TH reste également inchangé, soit celui de 2019, malgré deux votes contre pour ce dernier.

Voici les taux restant inchangés :

TFPB : 15,97%

TFPNB : 24,49%

TH : 5,97 %

## 2) Mise en tourisme artistique du chemin de Compostelle (Fenêtres sur Paysage) – demande de subvention au titre du FEADER

Monsieur le Maire rappelle la démarche de valorisation du chemin de Compostelle déployée par le territoire Ussets et Bornes, au travers de l'engagement du projet Fenêtres sur Paysage, aventure artistique sur le chemin et une contractualisation avec la région Auvergne Rhône-Alpes.

Fenêtres sur Paysage vise à valoriser les patrimoines des territoires traversés par le chemin au travers d'animation artistiques et culturelles, pérennes et ponctuelles.

Parallèlement et depuis plusieurs années, la commune d'Andilly met à l'honneur la valorisation de son patrimoine notamment via celle du hameau de Charly. La commune souhaiterait alors intégrer cette démarche avec, outre la création d'une aire d'accueil sur le sentier, deux projets :

- Création d'une œuvre d'art refuge (abri sommaire), en bordure du GR65, entre le Col du Mont et Charly, avec l'utilisation du granite et des matériaux de remblais.

- Création de fresques murales au village de Charly et aménagements des abords.

Ces deux projets s'inscriront dans une collection nationale à l'échelle du GR dans le cadre de Fenêtres sur Paysage.

Le plan de financement s'articule sur un coût estimé à 115 000€ HT avec un autofinancement de 23 000€, une aide du FEADER de 34 500€ et une aide régionale de 57 500€

Le conseil municipal, à l'unanimité des 9 présents, approuve l'adhésion à Fenêtre sur Paysage et la création des deux projets selon le financement énoncé et autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires aux demandes des aides financières et relatif au dossier.

## 3) Dossier d'acquisition d'une propriété avec intervention de la SAFER – Autorisation donnée au Maire pour signer une promesse unilatérale d'achat

Suite au décès d'un habitant de la commune, la famille héritière souhaite vendre les parcelles suivantes sur Charly : **une propriété rurale située sur la commune de ANDILLY, d'une surface totale de 1ha 71 a 39 ca** et comprenant diverses parcelles en nature de terre, pré, bois et landes (cf. Détail de la désignation cadastrale ci-dessous).

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature Cadastrale	Zonage
LES GONRAS	A	0414	11a 00ca	P	A
LES GONRAS	A	0414	16a 71ca	P	A
MONTAILLOUX	A	0471	41a 00ca	L	N
MONTAILLOUX	A	0473	6a 99ca	BS	N
RAVERET	A	0828	22a 05ca	BS	N
LE GRAND CLOS	A	1430	5a 87ca	J	A
LES GONRAS	A	1592	16a 45ca	P	A
LES GONRAS	A	1592	51a 32ca	P	A

Monsieur le maire propose l'achat de ces dites-parcelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 9 présents décide d'acquérir l'entièreté de la propriété rurale susmentionnée (1 ha 71 a 39 ca) au prix de **10910,00 € (DIX MILLE NEUF CENT DIX EUROS)** auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER d'un montant de 780,00 € TTC, en sus du prix de vente et les frais de notaire et donne plein pouvoir à monsieur le maire pour procéder à l'achat et à la réalisation de tous papiers administratifs nécessaire à cela.

## QUESTIONS DIVERSES

### A) Sécurisation des abords de l'école avec le projet d'agrandissement

Hervé BOREAN et Pierre CUSIN font le point sur le dernier conseil d'école. Les enseignants et les délégués de parents ont été informés de l'avancement du projet scolaire et périscolaire. Le démontage des garages de l'HLM devrait avoir lieu en fin d'année et les travaux des nouveaux bâtiments début 2024.

Le sujet de la vitesse et de la sécurité sur la route départementale devant l'école a été abordé. Les élus sont conscients de ce problème et proposent de modifier la temporisation des feux tricolores, d'installer un radar côté village et de réaliser entre la RD 1201 et l'entrée du village un traçage de lignes blanches médianes sur cette portion de route ;

### B) Proposition Modification des tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle de réunion de la Maison des Associations

Une première présentation est faite, mais les tarifs et règlements modifiés seront délibérés lors du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal est levé à 21h50

La secrétaire de séance  
Pauline DURIEUX



Le 28 mars 2023

Mr le Maire,  
Vincent HUMBERT

